



Vous souhaitez recruter un ingénieur par la voie de l'apprentissage ?



- inGHenia propose une formation en alternance associant périodes d'activité en entreprise et périodes de cours en école.
- Issus de BAC+2 (BTS, DUT, Prépa), les apprentis d'inGHenia deviendront ingénieurs généralistes du génie industriel pour occuper des fonctions dans les domaines de la production, la maintenance, la qualité, les méthodes, la gestion de projet, la R&D, la logistique, la sécurité et l'environnement.

(iphc)

En 2014, l'IPHC est devenu inGHenia : un nouveau nom pour un nouveau projet.

Un diplôme de

MINES
Douai

Un établissement de

CCI
GRAND
HAINAUT
NORD DE FRANCE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

• Nature et objectif du contrat d'apprentissage

C'est un contrat de travail associant période en entreprise et période de formation, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. Ce contrat a pour objectif l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai (Mines Douai).

Ses caractéristiques :

- Contrat de travail à durée déterminée de 3 ans
- Statut du jeune : salarié, employé à temps plein (y compris les heures passées en formation).

• La formation

La formation générale est assurée par inGHenia et Mines Douai.
La formation pratique est assurée par l'entreprise.

• Le maître d'apprentissage

Il a pour rôle d'accueillir l'apprenti, de le former au métier et de lui transmettre la culture de l'entreprise. C'est lui qui décidera des tâches à confier à l'apprenant, en fonction des connaissances qu'il aura acquises à l'école. Il doit remplir des conditions de diplômes et d'expérience pour pouvoir exercer cette mission. Il sera également amené à évaluer l'apprenti lors du passage de l'examen en fin de formation.

• Le tuteur académique

Il est le lien entre l'apprenti, le maître d'apprentissage (donc l'entreprise) et l'école. Il suit l'évolution professionnelle de l'apprenti et veille à la mise en œuvre par l'apprenant des connaissances et compétences attendues. Il rencontre le maître d'apprentissage au moins une fois par an et peut provoquer des points plus fréquents selon les besoins. Il reste disponible tout au long du contrat.

• Le point de vue de l'entreprise

L'entreprise transmet un savoir-faire et un métier. Elle accompagne l'apprenti dans sa formation et l'aide à acquérir toutes les compétences indispensables au regard du diplôme préparé. A l'issue de la formation, elle pourra recruter un collaborateur opérationnel, acteur du développement des activités de l'entreprise.

Les avantages :

- Exonération totale ou partielle des charges salariales et patronales URSSAF pour les entreprises de + de 10 salariés.
- Exonération des charges sociales patronales et salariales pour les entreprises de - de 11 salariés.
- Indemnisation forfaitaire versée aux entreprises pour compenser les salaires versés aux apprentis pour le temps passé au CFA.
- Apprenti exclu du calcul de l'effectif de l'entreprise.
- Bonus modulés en fonction de l'âge, du temps de formation et de l'effectif de l'entreprise.
- Crédit d'impôt.

• Le salaire

Il est calculé en pourcentage du SMIC ou du SMC (Salaire minimum conventionnel). Il varie et progresse en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa poursuite de formation, et est calculé hors charges sociales (sous réserve d'évolution du cadre légal). Salaire minimum de l'apprenti (en % du SMIC) :

Année de formation / Âge	18-20 ans	21 ans et plus
1ère année	41%	53%
2ème année	49%	61%
3ème année	65%	78%

Tenir compte de la situation antérieure du jeune avant la signature du contrat.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Le rythme de l'alternance est hebdomadaire : une semaine à l'école, suivie d'une semaine en entreprise. L'élève-ingénieur suit 600 heures d'enseignement par an en moyenne.

CONTACT :

inGHenia

Site de Tertia 3000 - 10 avenue Matisse
59300 Aulnoy-lez-Valenciennes

T. 03 27 513 516

www.inghenia.fr